

01. LGT – LP : Notice liste des documents d'inscription et/ou de réinscription 2022-2023.

☐ 3^{ème} Prépa- Métiers - ☐ 2CAP - ☐ 2PRO - ☐ 2GT - ☐ Première - ☐ Terminale - ☐ BTS

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A COMPLETER AVEC SOIN :

	La fiche de renseignements (elle doit être obligatoirement complétée datée et signée).
	La fiche pédagogique uniquement pour le bac pro tertiaire
	La fiche « Dispositifs particuliers »
	La fiche d'urgence

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A JOINDRE :

POUR LES SECONDES ET 3 ^{ème} PM	
	Un exeat (document obligatoire à demander à l'établissement d'origine)
	La photocopie bulletin du 3 ^{ème} trimestre ou 2 ^{ème} semestre
	2 photos d'identité récentes, portant au dos le nom, prénom et la classe
	La photocopie de l'ASSR2
	En cas de séparation des parents joindre l' extrait du jugement .
	En cas de parent isolé joindre la photocopie du livret de famille
POUR LES PREMIERES ET TERMINALES	
	1 photo d'identité récente, portant au dos le nom, prénom et la classe seulement pour les nouveaux inscrits
	Photocopie recto verso de la carte d'identité (indispensable pour votre inscription à l'examen)
	La photocopie de l'attestation de recensement (dès 16 ans), ou la photocopie du certificat de participation à la JDC (indispensable pour votre inscription à l'examen)
	Exeat et la photocopie du bulletin du 3 ^{ème} trimestre (<i>seulement pour les nouveaux inscrits</i>)
POUR LES BTS 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année	
	Un exeat (document obligatoire à demander à l'établissement d'origine) uniquement pour les BTS 1^{ère} année
	La photocopie du diplôme ou le relevé de notes du baccalauréat uniquement pour les BTS 1^{ère} année
	2 photos d'identité récentes, portant au dos le nom, prénom et la classe
	La photocopie du document attestant de la participation à la journée de défense et citoyenneté
	La photocopie recto verso de la carte d'identité de l'élève
	La photocopie de la carte verte avec le n° sécurité sociale lisible
	La notification (dse 2022-2023) uniquement pour les étudiants boursiers

INFIRMERIE

DOCUMENTS A JOINDRE : Photocopie de l'attestation de droits sécurité sociale
Photocopie des vaccinations
Pour les internes photocopie de l'attestation Mutuelle

LA CARTE JEUNE - MANUELS SCOLAIRES

CARTE « JEUNE » : Cette carte est **OBLIGATOIRE** pour entrer au lycée. Elle permet en effet l'ouverture du portillon d'entrée réservé aux élèves. Elle est, par ailleurs, indispensable pour bénéficier des aides régionales. La carte jeune permet aux élèves d'obtenir, gratuitement, à la rentrée, le prêt des manuels scolaires pour l'année, sauf certains livres dont les pages sont détachables pour réaliser des exercices. Les élèves du LP peuvent également recevoir, selon les sections, des EPI (Equipements de protection individuels).

ADHESION FACULTATIVE – MAIS CONSEILLÉE – A LA MDL (Maison des lycéens)

L'adhésion à la maison des lycéens n'est pas obligatoire mais elle est vivement recommandée. En effet, elle est indispensable pour pratiquer les activités des clubs, pour fréquenter le foyer des élèves, participer à un projet d'action éducative, etc.
Pour adhérer, merci d'établir un chèque d'un montant de **10 €** à l'ordre de la Maison des lycéens des lycées Champollion portant au dos, le nom, prénom et classe de l'élève.

INFORMATIONS DIVERSES ET IMPORTANTES

ABSENCES : les absences doivent être **obligatoirement** notifiées le jour même dès la première heure de cours par mail à l'adresse suivante :

CARTE DE SELF : La carte de self doit être conservée durant toute votre scolarité au lycée Champollion. La carte originale est gratuite mais, en cas de perte, une nouvelle carte doit être **ACHETÉE (3€)** au service d'intendance.

BOURSES de lycée 2022-2023 : Les élèves qui viennent de collège et qui n'ont pas déposé de demande fin juin peuvent toujours en faire la demande courant septembre en s'adressant au secrétariat des élèves.

Les élèves de notre établissement déjà boursiers en 2021-2022 **ne doivent pas déposer une nouvelle demande.**

Les nouveaux arrivants déjà boursiers 2021-2022 doivent **demandeur leur transfert de bourses** auprès de leur établissement d'origine.

L'inscription n'est définitive que si le dossier est complet.

PAGE A CONSERVER PAR LA FAMILLE